



## LA FILIÈRE SIGNÉ

### UNE CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE

La filière Cognac a signé une convention le 20 juillet avec le groupement de la gendarmerie de Charente afin de renforcer les relations entre le premier contributeur économique du département et le premier acteur de la sécurité publique de Charente. Une page internet d'échanges ouverte à tous les ressortissants de la filière sera mise à disposition.

Soucieux d'améliorer les relations entre les acteurs de la filière Cognac et la gendarmerie nationale, l'Interprofession, le Syndicat des Maisons de Cognac (SMC), le Syndicat des Bouilleurs de Profession, le Syndicat des Marchands en Gros, et l'UGVC ont signé une convention locale de coopération de sécurité avec le groupement de gendarmerie de la Charente. Concrètement, il s'agit de formaliser des pratiques partenariales de qualité déjà existantes mais qui vont bénéficier d'une nouvelle impulsion avec la mise en œuvre de toutes les actions de prévention nécessaires à la sécurité économique de ce secteur.

Côté gendarmerie, cela passera par un indispensable effort de formation et d'acculturation

au monde du Cognac, de manière à satisfaire, en matière de sécurité et de sûreté, les attentes d'un secteur rassemblant des acteurs extrêmement variés (viticulteurs, bouilleurs de cru, distillateurs et négociants). Par sa proximité et son ancrage territorial, la gendarmerie pourra apporter des réponses opérationnelles plus efficaces en connaissant mieux les contraintes et les vicissitudes de la filière.

Côté filière Cognac, cela se traduira, outre la conduite des séances de formation déjà évoquées, par la participation à des réunions thématiques avec les gendarmes ainsi que des échanges d'informations et de renseignements sur les phénomènes susceptibles de

venir perturber le processus d'élaboration puis de commercialisation de l'eau-de-vie de Cognac. Afin de mettre en relation, de manière directe et immédiate, les acteurs de la filière et les militaires du groupement de gendarmerie, une interface internet (FILIERECOGNAC.GEND16) a été créée par les cybertechniciens de la gendarmerie charentaise. Il s'agit d'une page privée à laquelle peuvent s'abonner tous les membres de la filière et qui constitue le point d'accès à une multitude de services gratuits proposés par les gendarmes. Les domaines d'intervention recouvrent la police judiciaire (amélioration de la fluidité dans le recueil des plaintes et les constatations faites sur les scènes de crime, signalement de l'émergence de certains phénomènes, prévention des atteintes aux biens...), la prévention technique de la malveillance (diagnostic de vulnérabilité des exploitations et des sites de production par les référents sûreté, conseil en vidéoprotection...), la prévention de l'agri-bashing (autour notamment des questions relatives aux tours antigel et aux phytosanitaires), l'identification de menaces liées à la cyber-criminalité (comment réagir par exemple face à un rançongiciel) ou encore l'amélioration de l'action de relais vers les services publics en charge de la lutte contre la contrefaçon.

Alors que les relations ont toujours été excellentes entre les différents acteurs de la filière Cognac et les gendarmes, cette convention de partenariat va donner une nouvelle impulsion aux interactions entre le premier contributeur économique et le premier acteur de sécurité publique de la Charente. La convention a donc été signée au BNIC notamment en présence des présidents du BNIC, de l'UGVC et du SMC ainsi que du chef de famille de la famille du négoce. Mme la Préfète de Charente et le colonel CRÉMIEUX, commandant du groupement de gendarmerie de la Charente, à l'origine de l'initiative, représentaient l'État.

L'UGVC vous tiendra informés dès la mise en ligne de la page internet.



**Pour vous  
rien ne change !**

- FIOUL**
- GRANULÉS DE BOIS**
- GAZ NATUREL - ÉLECTRICITÉ**
- CARBURANTS - GNR**
- LUBRIFIANTS - ADBLUE®- CLEARNOX**
- PHOTOVOLTAÏQUE**
- MATÉRIEL DE STOCKAGE (CUVE)**

[www.total-proxi-energies.fr](http://www.total-proxi-energies.fr)



**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**





**Une équipe, des moyens  
toujours plus proches de vous,  
en partenariat avec l'UGVC**

**UGVC**  
UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS  
POUR L'EAU-DE-VIE

UGVC N°62 - JUILLET/AOÛT 2021

24